

RESOLUTION N°9
SUR LA MODIFICATION DE L'ORDONNANCEMENT JURIDIQUE AU GABON PAR VOIE
D'ORDONNANCES

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Cotonou au Bénin, pour son 30^{ème} Congrès, du 2 au 5 décembre 2015,

connaissance prise de la modification des lois organiques relatives à l'organisation judiciaire, en République du Gabon, par voie d'ordonnance du Président de la République,

rappelle que l'indépendance de la justice que doivent garantir la Constitution et les lois relatives à l'organisation judiciaire, ne peut être effective que dans le cadre d'une concertation entre acteurs de la justice au rang desquels les Barreaux jouent un rôle central,

soutient toutes les actions du Barreau du Gabon en vue de voir annuler les trois ordonnances présidentielles et invite les pouvoirs publics de la République du Gabon à mettre en œuvre un dialogue permettant une réforme concertée et consensuelle de l'organisation judiciaire gabonaise.